

Le Territoire Paris Est Marne & Bois

Commune de Champigny-sur-Marne

Avis au public

faisant connaître la prise d'initiative de l'opération d'aménagement

« Simonettes Nord – Hauts Bonne Eau »

Par délibération n° DC2025-08 en date du 11 février 2025, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a pris l'initiative et a approuvé les objectifs et modalités de concertation préalable à l'opération d'aménagement « Simonettes Nord – Hauts Bonne Eau » à Champigny-sur-Marne :

Les objectifs visés de l'opération d'aménagement sont les suivants :

- Développer l'attractivité urbaine en cohérence avec la nouvelle polarité du quartier de gare VCB,
- Développer des logements et un parcours résidentiel contribuant aux objectifs de la Territorialisation de l'Offre de Logement et aux besoins de la commune,
- Développer l'activité commerciale et économique (PME/PMI) autour du quartier de gare contribuant à l'équilibre entre emploi et habitat du territoire,
- Participer au développement des continuités et des déplacements doux entre les secteurs et les communes avoisinantes et en lien avec les futures infrastructures de transports,
- Valoriser les qualités urbaines et paysagères du secteur tout en assurant une courtoisie avec le tissu urbain existant,
- Favoriser un cadre de vie agréable répondant aux enjeux d'une polarité urbaine constituée par la future gare,
- Veiller à la qualité environnementale de l'aménagement et des futures constructions, en étant en cohérence avec les orientations contenues dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire PEMB,
- Préserver et valoriser la zone humide identifiée sur le secteur et valoriser les liaisons écologiques à l'échelle du territoire du PPA.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- ✓ Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux un mois avant la concertation.
- ✓ Mise à disposition d'un registre de concertation physique et/ou numérique pour la participation du public avec un dossier de présentation.
- ✓ Organisation d'ateliers.
- ✓ Organisation d'une réunion publique.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois et tenue, avec le dossier, à la disposition du public au siège de l'EPT Paris Est Marne & Bois en Mairie de Champigny-sur-Marne, 14, rue Louis Talamoni - 94500 - et à la Mairie de Champigny-sur-Marne, 14, rue Louis Talamoni - 94500 – Champigny-sur-Marne.